

Besançon, mardi 22 septembre 2026

à

Monsieur le recteur de l'académie de Besançon,
Copie à monsieur le directeur de l'INSPE,

Objet : situation des stagiaires mi-temps à l'INSPE de Besançon

Monsieur le recteur

Le SNES-FSU souhaite vous alerter sur les conditions de scolarisation des stagiaires mi-temps à l'INSPE de Besançon. De nombreux stagiaires ont exprimé des doléances à plusieurs sujets :

- Ils sont convoqués sur deux jours et demi, les mercredis après-midi, jeudis et vendredis. Ces horaires extensifs ne laissent pas assez de temps pour les préparations de cours. Le SNES-FSU demande à ce qu'ils ne soient jamais convoqués sur plus de 4 demi-journées par semaine.
- Les cours du mercredi après-midi débutent le plus souvent à 13:30 h, ce qui ne laisse que très peu de temps pour rejoindre l'INSPE pour celles et ceux qui terminent leurs cours à 12:00 h. Il est notamment impossible d'effectuer le trajet en transports en commun dans un laps de temps aussi court, tous les stagiaires sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel. Nous demandons à ce qu'il y ait un minimum de cours placés le mercredi après-midi, à 14h au plus tôt, et en visioconférence.
- L'INSPE a prévu des cours durant la première semaine des vacances de la Toussaint. De nombreux stagiaires viennent de loin (académies de Lille, Montpellier, Créteil, Versailles...), de nombreux ont charge de famille et ont demandé soit un report de ces cours soit la possibilité d'y assister en visioconférence. Les deux solutions ont été rejetées par leurs interlocuteurs à l'INSPE. S'il est difficile de modifier un emploi du temps engageant de multiples intervenants, l'organisation d'un cours en visioconférence en revanche ne pose aucun problème technique : il suffit de programmer une réunion sur l'une des multiples applications existantes. Le refus de l'INSPE d'organiser les cours en visioconférence n'est donc pas justifiable. Nous demandons le report de ces cours, a minima leur tenue en visioconférence.
- Les convocations de l'EAF sont parfois placées sur des créneaux occupés par l'INSPE, ce qui oblige les stagiaires à choisir entre les formations du rectorat et celles de l'INSPE, qui les menace systématiquement de retrait sur salaire s'ils et elles ne viennent pas en cours. Nous demandons à ce que les stagiaires ne soient pas convoqués par l'EAF sur les créneaux occupés par l'INSPE.
- L'absence d'individualisation des parcours des stagiaires est problématique : les M1, les M2 et les DIU assistent tous aux mêmes cours. Ainsi par exemple, les stagiaires qui ont déjà réussi le concours se voient contraints d'assister à des cours de préparation aux concours... En plus d'assister aux cours, il est demandé aux stagiaires en DIU de rendre des travaux, dont un « projet tutoré », alors même qu'un mémoire leur a déjà été demandé en M2. Les étudiants en DIU sont évalués comme les M2. Est-il nécessaire de rappeler que le DIU n'est pas un diplôme, qu'il n'y a aucun enjeu à évaluer les stagiaires, ni à leur demander de rendre un mémoire ? Quelle est l'utilité de remplir l'emploi du temps des stagiaires avec des cours qui ne leur sont pas utiles, alors qu'ils ont à accomplir un service de 9 h d'enseignement qui exige beaucoup de temps de préparation ? Nous demandons à ce que les stagiaires déjà titulaires d'un master ne soient pas forcés de suivre des cours auxquels ils ont déjà assisté, et qu'ils soient exemptés de projet tutoré.

Ces conditions de scolarisation viennent s'ajouter aux problèmes de remboursement des frais de transports qui ont déjà fait l'objet d'un courrier de notre part. Il nous semble essentiel de ménager une entrée dans le métier sécurisante pour les stagiaires, et non de les infantiliser par des pratiques autoritaires systématiques. Nous vous remercions de considérer attentivement chacune des demandes de ce courrier.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le recteur, monsieur le directeur de l'INSPE, l'expression de notre attachement à un service public d'éducation respectueux des personnels.

Pour la section académique du SNES-FSU,
Nathalie Faivre